Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 3 Avril 1901. No. 20

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis .... $1.00 par année
Europe (compris le port) .... 2.60 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15,—rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

POESIES

MA PATRIE

Me voyant marcher de l'avant
Des gens sont venus, quatre à quatre,
Me dire : "On te voit trop souvent
Contre des montagnes te battre !"
—Et moi j'ai répondu : "Voilà
Pourquoi je charge avec furie :
Derrière ces montagnes-là
Est prisonnière ma Patrie !"

D'autres m'ont dit : "Ferme les yeux !
Ton existence sera belle :
Fortune, honneurs à qui mieux mieux
Vers toi viendront en ribambelle !"
—J'ai répondu : "Gardez pour vous
Les bravos de la galerie...
Moi j'estime qu'il est plus doux
De ne songer qu'à la Patrie !"

On m'a dit : "On sent dans tes vers
La pitié des nobles détresses
N'as-tu pas, pour tout l'univers,
Mêmes bontés, mêmes tendresses !
—Alors j'ai dit : "En vérité
Ai-je l'air d'avoir l'âme aigrie !
J'aime, certes, l'humanité,
Mais j'aime, d'abord, ma Patrie !

Des poètes m'ont dit : "Jamais
Près de nous ne prendra-tu place !
Viens donc rêver sur nos sommets :
Ne vois tu donc plus le Parnasse !"
—J'ai répondu : "Je ne vois plus
Que le golgota d'infamie
Où l'on a recloué Jésus,
Où l'on veut clouer ma patrie !"

D'autres encor m'ont dit enfin :
"Est-tu Blanc ou Bleu, Rouge ou Rose ?
Quel est ton cri "Vive Machin ?"
Ou vive Untel ? ou "vive Chose ?
—Et j'ai dit, gaiement, à chacun :
"Ecoutez-moi lorsque je crie :
Ce n'est jamais : "Vive quelqu'un !"
C'est toujours : "Vive la Patrie !!!"

THÉODORE BOTREL

LE CIBOIRE DORE

C'était à ces heures funestes
Où tout un peuple contre Dieu,
Contre ses dons les plus célestes,
S'armait et du fer et du feu.

Un pasteur, craignant les furies
De ce peuple impie et brutal,
Déposa les saintes Hosties
Dans un Ciboire de cristal.

Avec le sceau du presbytère
Soigneusement il le scella ;
Dans un lieu profond, sous terre,
Sa pieuse main le cacha.

Mais voici la sainte merveille !...
Quand le trésor fut déterré,
L'Hostie était pure et vermeille,
Et le Ciboire était doré.

Jésus avait empreint sa trace !!!
Et ce qu'il touche devint or !...
Et cette empriente à la surface
Du Ciboire se voit encore.

Ce n'est pas une parabole ;
Je raconte un fait avéré ;
Mais combien j'aime ce symbole
Du Ciboire qui fut doré !

Jésus, mon cœur est un Ciboire
Mais qui n'a rien de riche en soi ;
Pour lui renouvelle l'histoire
Du Ciboire doré par toi.

L'humilité, la modestie,
La patience, la douceur,
Voilà, divine Eucaristie,
La dorure que veut mon cœur.

LA FUITE EN EGYPTE

I

La nuit était noire ; pas une étoile ne brillait au firmament ; au dehors, la tempête remplissait le désert de ses rauques mugissements.

—Ouvrez, ouvrez, cria une voix.

Dans la chétive demeure, une femme ridée et aux traits durs se chauffait à la flamme vacillante du foyer, tout en jetant de temps en temps un regard désolé vers un berceau où dormait fiévreusement un enfant.

—Ouvrez, ouvrez, répéta la voix du dehors.

—Qui que vous soyez, répondit la vieille femme sans se déranger, passez votre chemin ; cette demeure n'est pas hospitalière.

—Au nom du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ouvrez.

—Je vous l'ai dit, malheur au voyageur qui entre ici, répliqua la femme en se levant avec humeur.

—Nous mourons, ayez pitié de nous !

—Que demandez-vous voyageurs insensés ? dit-elle.

—Un abri pour mon mari et mon enfant, répond en s'inclinant une jeune femme dont la beauté éblouit les regards de la vieille.

—En vous accordant ce que vous me demandez, c'est la mort et la ruine que je vous procure, car je suis la femme d'un voleur célèbre, et, s'il rentre, je ne pourrai vous dérober à ses coups.

Tandis qu'elle parlait, la porte s'était ouverte entièrement ; JOSEPH, après avoir abrité son âne, était entré avec MARIE, son épouse, et JESUS, l'Enfant-Dieu.

La maîtresse du logis jeta une brassée de petit bois sur le foyer. Une flamme vive et chaude emplit la demeure qui prit un air de joie et de fête. Dans son berceau, l'enfant malade s'éveilla et se souleva à moitié, oubliant sa douleur pour sourire au petit JESUS.

—Je ne sais qui vous êtes, interrogea la femme du voleur ; mais, depuis que vous êtes sous notre toit, je me sens gaie et heureuse, et mon fils partage mon bonheur...

II

Les ténèbres au dehors devenaient plus profondes, la tempête ne cessait de hurler, et la maisonnette tremblait sous ses redoutables attaques.

—Toc ! toc !

—Qui est là ?

—Femme ouvre vite.

—Ciel, s'est mon mari ! Où vous cacher ? fit la vieille désolée.

MARIE se leva, lui donna son petit enfant et ouvrit la porte.

Le bandit entra brusquement, ruisselant d'eau et chargé de rapines.

A l'aspect de MARIE, il recula d'un pas, et jeta sur sa femme un regard chargé de colère.

—Ce sont de pauvres voyageurs qu'a surpris l'orage. Je les ai abrités, pensant qu'ils nous porteront bonheur.

Le visage rébarbatif du voleur s'éclaira d'un sourire, il ferma la porte en disant :

—Qu'ils soient les bienvenus ! Et sans plus rien ajouter, il déposa en un coin son butin, secoua ses vêtements mouillés et se rapprocha du foyer où pétillait la flamme joyeuse.

—Femme, demanda-t-il, n'avons-nous rien à manger ?

—Nous avons encore du pain, des fruits et un quartier de chevreau.

Et comme elle voulait rendre à MARIE son fils pour apprêter les mets annoncés :

—Non, dit MARIE, c'est moi qui servirai. Tous mangèrent et la femme du voleur resta seule avec JESUS et son fils auprès du feu. Mais elle ne le regrettait pas, car jamais son cœur n'avait tressailli de tant de bonheur.

Ayant appaisé sa faim, le bandit se rapprocha du foyer. Une ride plissa son front.

—Ah ! dit-il à Joseph, si mon fils ressemblait au vôtre !

—Il est donc malade ? interrogea l'époux de MARIE, qui remarque seulement les hideuses plais dont l'enfant était couvert.

—Malade d'une horrible maladie, soupira le père ; il est lépreux.

Cette révélation fut suivie d'un silence long et pénible.

La femme du voleur fondit en larmes.

—Dieu punit l'enfant des crimes des parents, fit-elle parmi ses sanglots.

Le voleur regarde sa femme ; mais son regard n'avait point la dureté du reproche et de la colère : il exprimait plutôt le regret et l'inquiétude.

—Dieu ouvre ses bras au pécheur repentant, dit MARIE, et change ses larmes en joie.

Et reprenant son fils sur ses genoux, elle continua :

—Voilà que le jour vient et l'orage s'en va. Donnez-moi un peu d'eau pour laver mon enfant, puis nous partirons.

—Pas encore, dit le voleur qui voyait avec regret s'éloigner les hôtes de la nuit.

—Nous avons un long chemin devant nous, répondit Joseph.

—Où allez-vous donc ?

—Malheureux exilés, nous allons chercher une patrie en Egypte ; mais nous reviendrons.

—A votre retour, n'oubliez point ma demeure que vous avez emplie de lumière et de joie.

Joseph et le bandit quittèrent leurs escabeaux près du foyer et sortirent.

Le vent était redevenu doux comme une cavale dompté ; les nuages se repliaient hors l'horizon et la nature se réveillait fraiche et souriante.

—Partons, dit Joseph.

—Lavez votre fils dans l'eau où je viens de laver le mien, dit MARIE, qui embrassa la vieille femme et s'éloigna avec son époux.

III

Tant que le bandit et sa femme purent les apercevoir, ils suipirèrent des yeux les voyageurs.

Ne les voyant plus, ils soupirent comme des gens qui perdent un membre chéri de leur famille.

Entre eux, leur enfant se tenait debout, et il se prit à pleurer.

—Viens, lui dit sa mère, je vais te laver dans l'eau où s'est lavé le petit de cette étrangère.

—A quoi bon ? dit le père, en haussant les epaules.

Mais elle ne l'écouta point, et quand le petit lépreux eût touché l'eau, il se trouva guéri. Car le bon Dieu ne laisse jamais un bienfait sans récompense.

Plus tard, le petit lépreux mourait repentant près de JESUS crucifié. Il avait nom DISMAS, le Bon Larron.

Edouard VII et Sullivan

Le célèbre John Sullivan, le boxeur longtemps invincible, qui détint pendant douze ans le titre de champion du monde et ne succomba finalement que sous le poing de l'Américain Jim Corbett, vient de faire paraitre sous ce titre. "Comment j'ai rencontré le roi Edouard, alors qu'il était prince de Galles," un article qui a produit à Londres une grande sensation.

Ce petit morceau de littérature est agrémenté d'un certain nombre de photographies qui en augmentent singulièrement le prix. L'une représente le prince de Galles et le roi des boxeurs se serrant énergiquement la main. Au-dessous cette mirifique légende :

"Le prince est très comme il faut."

Une autre montre le futur roi d'Angleterre attablé dans un café avec l'homme aux poings puissants. Légende :

"Monsieur Sullivan, voilà le plaisir".

Un peu plus loin, le prince palpe le biceps droit du boxeur, et lui dit :

"Alors, voilà votre terrible bon droit ?"

Enfin, la quatrième, la plus suggessive, représente le prince royal ouvrant à l'athlète une royale boîte de cigares :

"Fumez, John !"

Qui croit facilement, se trompe facilement.

Le Manitoba.

Mercredi, 3 Avril 1901

A OTTAWA

Au fédéral, la semaine a été marquée par la continuation du débat sur le budget, par l'enquête Cook et par un débat au sénat sur les Doukhobors.

***

Nous avons publié la semaine dernière la résolutioh offerte par Monsieur R. L. Borden, le nouveau chef de l'opposition. Le discours prononcé par celui-ci à cette occasion a été remarquable. Pas de verbiage, mais des faits et des arguments. Ce discours était attendu un peu comme une pierre de touche à l'endroit du nouveau chef. Les amis sont satisfaits de l'épreuve. M. Borden a été plus goûté que M. Osler, qui a été terne dans sa critique du discours budgétaire de M. Fielding.

Il s'est fait certainement plusieurs bons discours dans ce long débat ; mais plusieurs n'ont été que des redites. Donc, on aurait pu s'en passer.

Le vote a été pris dans la séance de jendi, qui s'est terminée à 4½ heures du matin, vendredi.

Vote : 117 contre 65 ; majorité du gouvernement 52. C'était prévu.

***

Dans l'affaire Cook, le résultat de l'enquête sera ce que sont à peu près toutes ces sortes de procédures C'est-à-dire que chacun continuera de croire ce qu'il lui plaisait de croire avant.

On se rappelle de quoi il s'agit.

Durand les dernières élections générales, M. Cook, un libéral, froissé de n'avoir pas été nommé sénateur par ses chefs, a dénoncé la tentative qu'on avait faite contre lui à ce sujet.

M. Cook est riche ; on aurait voulu lui tirer une carotte de dix mille piastres. "Si vous voulez être nommé sénateur, lui aurait-on dit, versez vingt mille écus.

La majorité du sénat, croyant que cette déclaration était de nature à jeter du discrédit sur ce corps législatif, a décidé de faire une enquête sur ces faits pour s'assurer de leur vérité.

La preuve a démontré que M. Cameron, ancien député et ancien gouverneur du Nord-Ouest, a réellement demandé à Cook, de verser les dix mille piastres comme prix de sa nomination au sénat. Il s'agissait de savoir au surplus si M. Cameron avait agi de son chef ou si quelque membre du gouvernement l'avait autorisé de faire cette proposition à Cook. Cameron au témoignage de Cook, aurait eu en sa possession une lettre de Sir Richard Cartwright, dans laquelle ce dernier, connaissant les agissements de Cameron, les aurait approuvés. Cook jure qu'il a lu la lettre et qu'elle était de l'écriture de Sir Richard.

Mais Sir Richard, mis aussi sous serment, nie péremptoirement avoir jamais écrit cette lettre. Il jure encore qu'il ignorait la proposition de Cameron à Cook et qu'il n'a jamais, directemect ou indirectement, autorisé Cameron ou tout autre, à faire cette proposition.

Sir Wilfrid Laurier a déclaré qu'il n'a rien connu de tout cela.

C'est serment contre serment. De quel côté a-t-on plus d'intérèt à cacher la vérité ?

Le lecteur pourra lui-même conclure.

***

L'intéressante tribu des Doukhobors a fait les frais d'un débat de quatre heures au sénat. Ce débat s'est produit à l'occasion d'une motion et d'une interpellation de l'hon. sénateur Bernier. La motion se lit comme suit :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellenc de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance relative à l'immigration des Doukhobors ; aussi, copie des pétitions, rapports, mémoires ou représentations adressés au gouvernement par les dits Doukhobors, ou par quelqu'un en leur nom, depuis leur établissement en Canada."

Et l'interpellation :

" Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

"Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est nature de ce contrat ?

" Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

" Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

" A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

" Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

" Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

" Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des trais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

" Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

" Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

Un long mémoire d'origine *doukhoborienne* a été publié dans le *Voice* de Winnipeg. Ce document expose à l'univers les griefs du groupe. Ils se plaignent de ne pouvoir posséder en commun. La propriété individuelle est à leurs yeux un péché.

Ils se plaignent aussi de nos lois sur le mariage. Elles sont trop génantes. D'après eux, il doit être permis à tous conjoints, non satisfaits de leur sort, de se séparer sans aucune formalité, et de convoler une seconde ou troisième fois, selon le cas, également sans aucune formalité.

On se prend, on se quitte selon que l'on s'aime ou que l'on ne s'aime pas, et tout est dit. L'amour libre, en un mot. Et ce qui gêne l'amour libre est un péché.

Ces doctrines, dévoilées par le susdit manifeste, alarment à bon droit les esprits imbus des saines idées sur lesquelles répose la société.

Nous ne parlons pas des idées religieuses, car on nous répond : " Voulez-vous que tout le monde adopte vos croyances ! C'est absurde : mais il faut supporter l'absurde quelquefois. Au seul point de vue social, n'est-ce pas inconcevable et brutal que cette prétention de vouloir vivre dans cette prosmicuité qui, pour le dire crûment, ne connait d'autres règles que celles de l'instinct et de la passion !

Eh bien ! L'on s'étonne du côté du gouvernement qu'il y ait des gens pour ne pas tomber en pamoison devant cette immigration.

Les Doukhobors vont nous aider à remplir les espaces dans l'Ouest ; ce sont des producteurs ; qu'a-vons besoin de voir plus loin !

Ces idées ont été développées au sénat avec une désinvolture renversante. Cela promet pour l'avenir.

NOS GRAND'GRAND'MERES

Nous trouvons dans une gracieuse revue publiée à Poitiers, France, par un religieux canadien, confrère de classe de Mgr Bruchési et de Mgr l'archevêque, e délicieux morçeau suivant dû à la plume patriotique de l'éditeur et nous nous faisons un plaisir de le reproduire.

Il y a là une leçon fort *pratique* pour nos colonies françaises du Manitoba, et les *fleurs du Clain* seraient les bienvenues dans nos immenses prairies.

Poitiers a des charmes tout particuliers pour moi. Et cependant ce n'est ni le Clain, ni la vallée de la Cassette, ni ses vieilles églises romanes qui me rendent rêveur. Tout cela a bien son cachet ; mais quand bien même le savant Père de la Croix découvrirait les vestiges d'une autre ville romaine dans la rue des Feuillants, cela ne saurait augmenter l'intérêt qu'excite en moi le vieux Poitiers.

C'est que, voyez-vous, pour nous Canadiens le vieux Poitiers, a sa *page d'or*.

Vers l'an 1684, le nombres des hommes à Québec allait toujours crescendo ; mais si dans cette nouvelle colonie française du Canada les colons affluaient... il n'en était pas de même des *colonnes*. Car ce n'était pas mince sacrifice pour une jeune fille de bonne famille de quitter la belle France, d'affronter six mois de traversée, de tomber en pays sauvage et d'accepter la mission héroïque d'être épouse et mère dans une contrée où tout manquait.

D'où cette population mâle, si forte et si généreuse, ressentait tous les ennuis d'Adam au paradis terrestre avant la création d'Eve !—Une pétition fut donc faite au roi de France pour avoir des épouses jeunes, vertueuses et capables de résister au climat. Nos pères étaient pratiques. La prière des pauvres fut exaucée du ciel et de la terre. Des dames du grand monde, des religieuses, et, autant que je puis me le rappeler, une duchesse d'Aiguillon se formèrent en comité pour trouver des compagnes aux chers exilés. Il s'en présenta un très grand nombre remplissant toutes les conditions requises pour affronter les neiges du Canada, dire un éternel adieu à la France et s'abandonner entièrement à la Providence pour le choix d'un époux.—*Le Poitou donna le plus fort contingent.*—Enfin les navires quittèrent les rives de la mère patrie avec leur précieuse cargaison.

Dès qu'ils furent signalés à l'île d'Orléans près Québec, le canon du fort de la cité tonna d'allégresse, le drapeau fut hissé ; le curé, en surplis et en étole, accompagné de tous les célibataires du pays, se dirigea vers la plage. Les colons furent mis sur un rang, et les jeunes filles aussi, en débarquant des vaisseaux. Alors eut lieu la cérémonie nuptiale ; la première descendu fut mariée au premier, la seconde au second, jusqu'à la dernière, et les heureux couples regagnèrent la bourgade, au comble du bonheur.—L'histoire atteste que ces mariages furent heureux et surtout bénis du Seigneur, et à partir de ces temps héroïques datent les familles nombreuses du Canada. Or, toutes les fois que je traverse votre ancien Poitiers, je me représente la vieille ville avec son mur d'enceinte, ses hautes tours, ses rues étroites, l'antique résidence d'une marquise présidente du *Comité féministe* d'alors, où allaient se présenter les postulantes pour la *Nouvelle-France* : les préparatifs du départ, les prières ferventes à la vierge et à sainte Radegonde, la scène des adieux et le rêve chrétien de ces cœurs de Françaises qui voulaient donner à la France des *hommes* et un *empire* d'outre-mer grand comme l'Europe.

Et mélancoliquement je pense à d'autres tempe, à d'autres *mœurs* surtout, à d'autres calculs... Veut-on encore donner à la France des *hommes* et un *empire* ?

Ainsi bénis soient nos grand-mères de Poitou : femmes fortes de l'Evangile, aux mains capables de tisser, de bercer, de manier le fusil et l'aviron ; âmes vaillantes qui ne doutiez ni de la Providence ni de la France, vous fûtes les premières " Fleurs du Clain " transplantées sur la rive étrangère ; et malgré cent années de guerre avec l'Anglais, l'ignoble cession de Lous XV et l'émigration saxonne, vos rejetons, tant aux États-Unis que dans la confédération canadienne, s'élèvent à deux millions.

Fleurs du Clain d'hier et d'aujourd'hui : *Crescite et multiplicamini ! !*

E. H. Persilier,
dit Lachapelle.

CHANGEMENTS A VUE

1882 et 1901

(*Courrier du Canada*)

M. Borden, le nouveau chef de l'opposition conservatrice, à Ottawa, a remporté un véritable succès dans son discours sur le budget.

Il a fait plusieurs points excellents, comme disent les Anglais. M. Fielding entre autres, pourrait l'attester.

Le ministre des finances aime à se vanter des surplus qu'il encaisse, du chiffre énorme auquel s'élève le revenu public sous son administration. Ainsi, l'autre jour, dans son exposé budgétaire, il s'écriait :

"Un simple coup d'œil sur les recettes et les dépenses, comparées à celles des années précédentes, démontre qu'il y a eu une augmentation générale sur toute la ligne. Le revenu pour 1898–99 a été de $46,721,249, tandis que celui de 1899–1900 s'est élevé à $51,029,994, ce qui donne, pour ce dernier exercice, une augmentation de $4,288,725.

"En parlant des apparences de l'année dans mon discours sur le budget, au mois de mars dernier, j'exprimais l'opinion que les recettes de l'année dépasseraient le chiffre de $51,000,000. Les chiffres que je viens de donner prouvent que mes prévisions se sont réalisées, car les recettes de l'année ont dépassé $51,000,000.

"Depuis 1896, le total des surplus s'est élevé à $14,615,075. En déduisant le déficit de $519,981, pour l'année 1897, qui est dû en partie au régime conservateur, il reste pour les quatre ans un surplus net de $14,095,144 de recettes sur les dépenses ordinaires du gouvernement,"

C'est à merveille. Mais il y a déjà eu des surplus avant le gouvernement Laurier, comme le démontre ce petit tableau :

Surplus 1880–81.........	$4,132,743
Surplus 1881–82.........	6,316,351
Surplus 1882–83.........	7,064,492
Surplus en trois ans..	$17,513,586

Ainsi donc, en trois exercices, le gouvernement conservateur avait encaissé dix-sept millions et demi de surplus, tandis que le gouvernement libéral, dans le même temps, n'a obtenu qu'un total de quatorze millions et demi.

Mais ce qui est intéressant, c'est de savoir ce que disait M. Fielding au temps des surplus conservateurs. Ce qu'il disait ?... Il gémissait sur le malheur du peuple. Lisez ce qu'il écrivait, en 1882, dans le *Morning Chronicle* d'Halifax, dont il était le rédacteur :

"Si ces surplus étaient créés par le gouvernement au moyen de quelque opération magique, on pourrait y trouver un motif de réjonissance, mais quand on songe que chaque piastre du surplus est de l'argent pris dans le gousset du peuple sans une ombre d'excuse, il n'y a pas lieu de beaucoup se réjouir."

Il n'était guère enthousiaste à l'égard des surplus, en 1882, M. Fielding. L'année suivante, il revenait encore à la charge et déclarait que des millions de piastres étaient enlevés sans nécessité aux consommateurs de ce pays. Remarquez bien que c'était le moment où le gouvernement conservateur activait la construction du Pacifique, organisait et développait les Territoires du Nord-Ouest !

Et aujourd'hui que, dans des conditions bien moins onéreuses au point de vue des dépenses, M Fielding arrache aux consommateurs 51 millions,—au lieu de 33 millions en 1882,—et encaisse un surplus de 8 millions, il veut monter au Capitole et nous entrainer à sa suite pour rendre grâce aux dieux !

Grattez un ministre fédéral, et bien souvent vous trouverez un charlatan !... ..

LA MAIRIE DE SAINT-BONIFACE

La nomination aura lieu le 8 du courant ; la votation, s'il y en a, aura lieu 15 jours plus tard, le 22.

Jusqu'ici personne ne fait mine de vouloir entrer en lice. De sorte que nous pouvons croire que M. Senécal sera réélu par acclamation.

LEGISLATURE PROROGEE

La Législature Provinciale Provinciale a été prorogée vendredi dernier par le Lieutenant Gouverneur McMillan. La session a été courte mais fructueuse. Nous donnerons le résumé des travaux mercredi prochain.

La mauvaise fortune amène les trahisons et ne les justifie pas.

Un cadeau a Edouard VII

La fédération d'Australie, désirant être représentée dans la galerie des diamants de la couronne, vient de faire cadeau au roi Edouard VII d'une opale qui excite l'admiration de tous ceux qui l'ont vu.

Elle mesure, parait-il, deux pouces de long sur un pouce et demi de large, et elle pèse deux cent cinquante carats. C'est la plus grande opale qu'on ait jamais vue. Elle est d'un brillant qui égale celui du diamant et elle combine à la fois la beauté du rubis, de l'émeraude et de l'améthyste.

Elle vient d'Opalton, dans le Queensland, qui est la ville produisant les plus belles opales du globe, et son détenteur était jusqu'à ce jour un avocat australien distingué.

L'Eau, en train de remplacer la Houille, dans la Production de la Force Motrice

Nous lisons dans un journal français:

La vapeur remplacée par l'électricité, et l'électricité produite par *les cours d'eau*.

La crise carbonifère actuelle aura, parait-il, incessamment un résultat inattendu; l'Italie qui, n'ayant pas de mines, payait déjà, en temps normal, son charbon fort cher, songe maintenant à substituer l'électricité à la vapeur, partout où la chose sera possible.

Grâce à la large ceinture de hautes montagnes qui entourent la vallée du Pô, elle dispose de rivières aux cours rapides et aux eaux abondantes qui sont des sources précieuses d'*énergie électrique*. Un essai important va être tenté sur les lignes de la Valteline, de Lecco à Colico, de Colico à Sondrio et Chiavena, soit 160 kilomètres.

Si cette expérience donne les résultats qu'on espère, le système sera généralisé et appliqué *à tous les chemins de fer* de la haute Italie.

D'ores et déjà, une usine vient d'être créée sur les bords de l'Adda. Elle actionnera simultanément deux trains directs, cinq trains d'intérêt local, un train de marchandises. La vitesse sera de 60 kilomètres pour les trains de voyageurs et de 30 pour les trains de marchandises.

En France, dans le département des *Alpes-Maritimes*, les eaux *du Var*, amenées par un canal de 550 mètres, développent, *par leur chute*, une force de 2,200 chevaux en courants électriques, soit 5,000 volts. Cette force est affermée à la Société des Tramways de Nice et du littoral, et sert à actionner les voitures de son réseau urbain et de la banlieue.

La saison de Pâques est proche, et le C. P. R. vend des billets réduits à ceux qui désirent visiter leurs amis dans la province. Jamais encore le C. P. R. n'a autant laissé ses taux et il y a lieu de croire que les excursionnistes seront nombreux.

—On dit que la piqûre des vers dans l'estomac est semblable à la piqûre d'une épingle. Si votre enfant souffre au point de ne pas dormir la nuit et d'être difficile et nerveux pendant le jour, donnez lui les **TABLETTES SANTOMEL Pour les Vers** et elles tueront ces vers cruels et donneront du repos à votre enfant.

A vendre chez tous les pharmaciens ou expédiées au Canada et aux Etats-Unis sur réception de 25c. Adressez Compagnie Chimique Franco-Américaine, 274 rue St-Denis, Montréal, Can.

Sur le boulevard:

—Tu te rappelles X...?

—Oui.

—Eh bien! il a épousé sa bonne.

—Tiens!

—Et maintenant il la trouve mauvaise.

La vérité n'efface l'erreur que lentement et graduellement, comme l'aurore efface les ténèbres.

GRADATION

Un rhume de cerveau négligé dégénère en rhume et fluxion de poitrine. Le BAUME RHUMAL est le vrai spécifique à employer

En fait de conseils, si on ne vous en demande pas, donnez-en rarement, et si on vous en demande, jamais.

L'IMMENSE AUGMENTATION dans la vente du D. & L. Menthol Plaster est une preuve de son efficacité contre toutes les douleurs rhumatismales, le lumbago, la paralysie du dos, le mal de côté, etc. Fabriqué par The Davis & Lawrence Co. Lim.

C'est un désordre grave et un grand affaiblissement chez une nation que l'oubli et le dédain de son passé.

NE COURREZ PAS LE RISQUE de vous remettre l'estomac ou d'arrêter un frisson en prenant du whiskey ou brandy. Pain-Killer dans de l'eau chaude sucrée vous fera plus de bien. Evitez les contrefaçons, il n'y en a qu'un de bon, c'est celui de Perry Davis 25c. et 50c.

M. JOSEPH CHARTIER

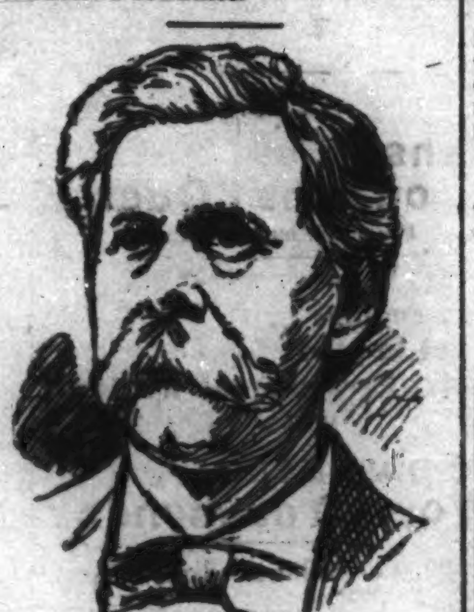
Prend des PILULES MORO et se guérit en quelques jours d'une maladie qui durait depuis des mois.

8

L'estomac est l'organe le plus important du corps humain, et sans son bon fonctionnement il est impossible à l'homme d'avoir une bonne santé. Lorsque les vivres digèrent mal, il éprouve des maux de cœur, la langue est chargée et épaisse et après le repas ses vivres le fatiguent.

Tous les organes se ressentent de ce dérangement et l'homme qui souffre de dyspepsie et d'indigestion devient bientôt épuisé dans tout son être. Quelques boîtes de Pilules Moro prises à temps feront toujours un grand bien, ramèneront l'appétit, donneront une bonne digestion, et en ce faisant ramèneront à la santé les hommes affaiblis par le mauvais fonctionnement de leur estomac.

Les Pilules Moro guérissent aussi le mal de rognons, les battements de cœur, les douleurs de rhumatisme, le scrofule, les étourdissements, les langueurs, les troubles nerveux et toutes ces maladies si communes chez les hommes qui ont abusé de leur santé, soit par excès de travail ou mauvaise conduite.



M. JOSEPH CHARTIER.

Témoignage de M. Joseph Chartier.

"J'ai fait usage des Pilules Moro pour des étourdissements que j'avais fréquemment et douleurs dans le dos entre les épaules dont je souffrais depuis longtemps. Le peu que je mangeais me fatiguait et ma digestion se faisait mal. Tout me restait sur l'estomac. Je me levais le matin, la langue épaisse et mauvaise bouche, et j'étais aussi fatigué et plus brisé que quand je m'étais couché la veille.

"Mais depuis que j'ai pris les Pilules Moro, mes étourdissements sont disparus, je n'ai plus de fatigue entre les épaules, je travaille tous les jours et je suis en parfaite santé. Je conseille aux hommes qui souffrent des mêmes maux que moi, de prendre les Pilules Moro, car pour moi, je certifie qu'elles m'ont guéri."

JOSEPH CHARTIER,
Hudson, Mass.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro prient tous les hommes malades de leur écrire, de leur donner une description complète de leur maladie, en ayant bien soin de mentionner tous les détails nécessaires. Ils leur répondront avec plaisir et tout-à-fait gratuitement, leur donnant une foule de bons conseils et d'instructions qui leur seront d'un grand secours et les guériront de leurs maux.

Ils feront aussi l'envoi gratuit d'un petit livret rempli de bons conseils à tous les hommes qui en feront la demande.

Les Pilules Moro se vendent 50c. la boîte ou six boîtes pour $2.50. Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront expédiées sur réception du prix.

Adressez vos lettres comme suit:

Compagnie Medicale Moro,
1724 rue Ste-Catherine, - - Montréal.

ON DEMANDE un instituteur ou institutrice, sachant les deux langues pour enseigner à l'école Riel Grande Pointe, Man.

S'Adresser à M. DUNCAN GILCHRIST.
Grande Pointe Man.

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses; profession honnête et le *bona fide*; salaire fixe, pas de commissions, salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE, 334 DEARBORN ST., CHICAGO.
16-1-01 16i

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa session présente d'un acte incorporant une Compagnie pour entre autres fins les suivantes: pour transiger les affaires d'une compagnie d'assurance sur la vie avec tous les pouvoirs nécessaires incidents à pareille entreprise et pour acquérir, entreprendre et assurer les affaires actives et passives de la *Manufacturers Life Insurance Company* et de la *Temperance and General Life Assurance Company of North America*, respectivement ou de chacune d'elles et de toutes autres compagnies du même genre qui y consentera et permettant aux corporations et aux parties nécessaires d'exécuter tout pour le but ci-haut mentionné.

BEATTY BLACKSTOCK GALT & FASKEN
BLAKE, LASH & CASSELS,
Procureurs des requérants.

Daté à Toronto le 26ième jour de Février, 1901.

6-3-01 9i.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte accordant à la *The Dominion Burglary Guarantee Company, Limited*, le pouvoir de s'amalgamer en n'importe quel temps toute autre compagnie ou autres compagnies autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, ou d'acquérir le *stock* de telle compagnie ou de telles compagnies, ou d'acquérir le roulant, le matériel, la propriété, l'actif et les privilèges de toutes personnes, raison sociale ou compagnie faisant ou autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, et d'augmenter les catégories de propriétés que la dite compagnie peut recevoir, garantir, ou veiller sur, ou être le gardien de, ainsi que les catégories de dangers pour lesquels elle peut se rendre garant; et de construire, d'acquérir, maintenir et faire fonctionner tout ou tous appareils et structures employés ou à être employés en rapport avec ses affaires, et d'exploiter un système de messagers et de serviteurs, et pour d'autres fins.

Daté à Montréal ce (28ième) vingt-huitième jour de janvier, A. D. 1901.

GREENSHIELDS & GREENSHIELDS,
Procureurs des requérants.
6-2-01-9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte à l'effet de consolider et d'amender l'Acte concernant le Trans-Canada Railway Company (La Compagnie de Chemin de Fer du Trans-Canada); pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de l'entreprise; pour octroyer à la Compagnie la faculté de commencer la construction à un point quelconque sur le chemin de fer de Québec et Saint-Jean (*on the Quebec and St. John Railway*) ou sur le chemin de fer *Great Northern*, et pour faire fléchir leur ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie James et pour bâtir des embranchements à partir de divers points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg et jusqu'à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway; pour construire et faire fonctionner des vaisseaux à briser la glace; pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires, pour déterminer le montant du capital à être payé préalablement à l'organisation de la Compagnie, et pour autoriser la Compagnie à faire l'acquisition d'autres chemins de fer ou à s'amalgamer avec d'autres Compagnies de chemin de fer.

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants.

Ottawa, 21 déc. 1900. 23 1-9i

AVIS

La Northern Pacific & Manitoba Railway Company, La Winnipeg Transfer Railway Company, limited, La Portage and North Western Railway Company et La Waskada et North Eastern Railway Company feront application pour faire ajouter à leur Bill avant la présente session du Parlement du Canada les provisions nécessaires confirmant un bail daté le 15 janvier 1901 au gouvernement du Manitoba de leurs lignes, etc., au Manitoba et pourvoyant à la mise en force de ses termes.

Daté le 8 mars 1901.

EWART, FISHER & WILSON.
13-3-01-9i Solliciteurs des requérants.

AVIS

La Canadien Northern Railway Company fera application pour faire ajouter à son Bill devant le Parlement du Canada à sa prochaine session les provisions nécessaires confirmant un contrat daté le 11 fevrier 1901 fait entre la Compagnie et le gouvernement du Manitoba, referant à un bail de certains chemins de fer au Manitoba maintenant opéré par le Northern Pacific Railway Company et pourvoyant à l'accomplissement de tel contrat et référant à la garantie par le dit gouvernement de certaines débentures de la Compagnie et pour d'autres fins, et pourvoyant à l'acquisition des dits chemins de fer pour la considération mentionnée dans le dit bail.

Daté le 7 mars, 1901.

J. M. SMITH,
Secrétaire.

13-3-01-9i

Pour $1.25 vous aurez une boite d'enveloppes imprimees, aux ateliers du "Manitoba."

Voici le printemps!

Avant que les grands travaux commencent et pendant que vous avez encore un peu de répit, venez tous poser à nos ateliers. Travail absolument garanti et **10 p. c. d'escompte** pour tout ordre payé en même temps que la pose. Où trouver de meilleures conditions?

BELL Photo Studio
207, PACIFIC AVE.,
Winnipeg

L. de GALEMBERT,
Prop.

M. Philias Trudeau,

De Saint-Boniface,
a acheté, de

MM. Benallack & Lafrance,

DE WINNIPEG,

UNE TAURE

Qui a obtenu le premier prix a l'Exposition Provinciale de 1900.

Cette Taure Pesait 2,000 a l'age de 3 ans.

MM. Benallack & Lafrance sont renommés pour vendre de la Viande de Boucherie de Premier Choix.

M. Trudeau désire informer le public qu'il a toujours en main de la Viande de Premier Choix.

Vous serez servis avec le plus grand soin.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour un acte incorporant "The Laurentian Assurance Corporation" aux fins de faire des affaires d'assurance maritimes et contre le feu, laquelle corporation aura son principal bureau d'affaire dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

WHITE, O'HALLORAN & BUCHANAN,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 7 janvier 1901. 24-1-9i

MADAME ALBANI

On m'a souvent demandé de chanter dans la chambre d'un mourant ou de personnes dangereusement malades. J'ai chanté pour le vieil évêque d'Albany quand il était malade. Le premier Festival où je me sois fait entendre est celui de Norwich. Six ans après, y étant retournée, je reçus une lettre d'un vieux monsieur qui voulait entendre *La dernière Rose d'été* : je chantai cette belle romance, près de son lit de mourant ; c'est une scène que je n'oublierai jamais.

Plusieurs fois, j'ai été forcée au milieu de la nuit, longtemps après le concert, de sortir sur le balcon de l'hôtel ... de chanter *Home sweet home*, ou quelqu'autre balade populaire devant une foule qui se tenait dans la rue. Une fois, c'était à Dublin, les étudiants dételèrent mes chevaux, et l'on me dit que si je ne chantais pas on briserait les vitres de l'hôtel. Je parus sur la galerie, enveloppée de châles épais, car il faisait une nuit très froide. Ce n'était pas chose aisée que de chanter dans de telles circonstances.

MME ALBANI.

Ces quelques lignes, simples et belles, sont le résumé de sa carrière. A la fois grande artiste et femme d'exquise bonté, madame Albani a provoqué des enthousiasmes délirants et elle a soulagé bi... fati...gués ; pour les uns, elle a eu des accents d'une puissance et d'une envolée prodigieuses; pour les autres, des douceurs et des caresses de voix indicibles. Tous se rappellent qu'elle a visité, il y a quelques années, l'Hôpital de Saint-Boniface, et qu'elle chanta pour les malades ; plusieurs versèrent des larmes. Madame Albani fut bien récompensée de sa bonne action ce jour-là, car le malade qui la complimenta au nom de tous était, comme elle, une de nos gloires nationales, Taillefer, le vaillant commandant des Zouaves Canadiens de Pie IX. Quelques instants auparavant elle avait chanté du jubé de notre cathédrale.

Madame Albani semble se jouer du temps. Une carrière musicale d'une trentaine d'années, des succès sans nombre qui firent briller son étoile d'un éclat incomparable au firmament de la renommée, l'admiration d'un univers, l'objet du chant des poëtes, l'amitié d'une reine : il nous semble que tout cela était suffisant pour remplir l'idéal d'un artiste.

Madame Albani ne s'est pas arrêtée là ; elle a voulu plus longtemps encore cueillir des lauriers.

Les deux concerts donnés sous la direction de M. Chs Harriss au théâtre de Winnipeg, le 28 et le 29 mars, ne sont que la suite de ses innombrables succès.

Il est indéniable que la voix de l'artiste a un peu perdu de son ampleur et de sa sonorité, mais elle n'a rien perdu de sa souplesse, et sa diction demeure irréprochable.

Elle chante avec si peu d'efforts, les choses les plus difficiles, qu'à l'instant même où on l'entend on ne songe pas aux obstacles qu'un autre y rencontrerait. L'extraordinaire est si naturel à sa voix qu'on le prend souvent pour de l'ordinaire.

Pour juger sainement les artistes, il faut avoir une âme d'artiste ; c'est pour cette raison que nous aimons mieux nous en rapporter à l'opinion unanime des artistes européens et américains sur le vrai mérite de Madame Albani, qu'à l'opinion de certain critique de notre confrère, *The Tribune*. Nous avons surtout admiré la puissance et la souplesse de voix que possède notre célèbre cantatrice, dans ses "Valses chantées", d'Arditi et Gounod, dans Casta Diva, de Bellini. Qui dira la piété qu'exhalait le duo D'un cœur qui t'aime de Gounod? la grâce de "What does little birdie say ?" de Mackenzie; la facilité et la remarquable exactitude des trilles et des vocalises dans "Sweet bird" de Handel ? etc. Qui viendra remuer toutes les fibres de nos cœurs, comme le souvenir de la romance de Harold "Souvenirs du jeune âge", que Madame Albani a chantée en rappel ?

Madame Albani était accompagnée d'excellents artistes :

M. Nachez est un violoniste distingué, il a été admirable dans "la légende" de Weniawski, les "Airs Russes" et "Hungarian Gipsy Dance". M. Watkis est un pianiste de première force, et c'est à lui que revient une bonne partie des succès qu'a remporté à Winnipeg, la troupe de M. Chs Harriss.

Melle Foster a une magnifique voix de contralto, qui a été fort goûtée du public. C'est une voix puissante et pleine de chaleur.

Monsieur Brossa, solo-flutiste, a un jeu remarquablement net et délicat. C'est un artiste que le public n'a pas semblé apprécier à sa juste valeur.

Monsieur Powell est un baryton léger. Sa voix, un peu faible pour le théâtre, n'est pas sans charme. Le plaisir qu'il éprouve à se faire entendre, lui fait commettre des fautes qu'il éviterait dans un salon.

Pour tout dire en un mot : nous avons entendu de la grande musique, interprétée par de grands artistes.

AUDIVI.

AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE A WINNIPEG.

LOI D'AMNISTIE DU 27 DÉCEMBRE 1900.

L'Agent Consulaire de France à Winnipeg, invite les Français insoumis ou déserteurs, résidant au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest Canadien, à se présenter devant lui pour prendre connaissance de la loi d'amnistie du 27 décembre 1900, faire les déclarations nécessaires et bénéficier des dispositions de cette mesure de clémence.

L'Agent Consulaire de France doit en même temps prévenir les intéressés que la période durant laquelle les déclarations de soumission peuvent être faites, est limitée par cette loi et que passé la date fixée, nul cas sera pris en considération par les autorités françaises.

FRED. ED. GAUTIER,
L'Agent Consulaire de France.
A Winnipeg, le 28 mars 1901.

ECOLE NORMALE

Voici les noms des instituteurs et institutrices qui ont obtenu des diplômes aux récents examens de l'Ecole Normale de Saint-Boniface :

Mlles Louisa Beaupré, Noélia Benoit, Eugénie E. Bourque, Julienne Baudin, Gratia Delorme, Berthe Dubuc, Guillelmine Goulet, Adélina Grégoire, P. Hébert, Amanda Lacerte, Gratia Lanctot, Rose Anna Lavoie, Emma Lemay, Sarah McDougall, Célina Ricard, Alida Sicotte, Rose Anna Thibault, Rose Anna Turner, Elizabeth Mireault ; MM. Albert de Briant, Chs Castel, Joseph C. Dussault, Jos Guay, François Lageat, Ant. Lavoix, Alphonse Prost.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

LA SITUATION

Londres.—Il est évident que le gouvernement prépare l'opinion publique anglaise à recevoir les plus mauvaises nouvelles d'Afrique. On ne peut expliquer autrement l'empressement qu'il a mis à rendre publiques les conditions de paix extraordinairement généreuses qu'il a offertes aux Bœrs, et le refus de ces derniers. On explique, pour atténuer le coup, que les généraux Bœrs auraient accepté ces conditions venant de Kitchener, mais qu'ils n'aiment pas Sir Alfred Milner, surtout parce qu'il ne veut pas accorder l'amnistie aux Afrikanders

Les principaux journaux admettent aujourd'hui qu'il n'y a plus d'espoir de paix et demandent au gouvernement d'en finir en écrasant les Bœrs. Mais les experts militaires répondent que c'est chose plus facile à dire qu'à exécuter. Depuis douze mois qu'ils ont commencé leur guerre de guerillas, les Bœrs ne se laissent pas approcher. On dit qu'il y a 200,000 hommes en Afrique —ce qui est faux,—mais qu'il y en ait plus ou qu'il y en ait moins, c'est que les troupes parcourent les campagne sans aucun résultat contre les Bœrs. La tactique d'enlever les femmes et les enfants des fermes et de les parquer dans des laagers aux portes de Blœmfontein, Johannesburg et Prétoria, parce que disait-on, dans ces fermes les combattants Bœrs trouvaient tous les renseignements et ravitaillements dont ils avaient besoin, a eu l'effet de rendre les guerriers bœrs plus libres qu'auparavant. N'ayant plus à s'occuper du soin de nourrir leurs femmes et leurs enfants, ils ne s'occupent plus qu'à faire le coup de feu. Ils sont devenus des chasseurs—des chasseurs d'hommes ; et ils s'entendent à cette besogne.

L'exploi de 400 d'entre eux a été de détruire un convoi de provisions samedi au nord de Vlaklaagte. Ils ont fait sauter une locomotive, ont fait l'escorte prisonnière, et ont amené les chariots remplis de provisions.

Le même jour entre la rivière Blood et le Scheepers Neck, colonne du Transvaal, ils attaquaient et enlevaient un convoi destiné à la colonne de French. Ils ont ensuite brûlé le pont et relaché les prisonniers sur parole.

La veille, vendredi, une grosse rencontre avait eu lieu entre les Bœrs et les Anglais à l'est de Klerksdorp, Transvaal. Quelques tués des deux côtés, résultat nul.

***

Londres.—Une lettre envoyée de Prétoria au "Standard," révèle un côté encore inconnu et fort curieux de la situation au Transvaal :

"Il est particulièrement mortifiant d'entendre les commentaires des Bœrs sur la facilité avec laquelle ceux des leurs qui tiennent la campagne, font "un coup" ici, sauter une mines là, et pénètrent dans nos lignes quand il leur plaît. Il n'y a plus de doute qu'ils n'aient à Johannesburg, à Prétoria et ailleurs, des espions à la douzaine, ce qui explique l'immunité des petites bandes qui viennent si si près de nous Les femmes des chefs bœrs internées à Prétoria reçoivent des lettres, et d'importantes nouvelles filtrent mystérieusement jusqu'aux cercles des prisonniers sur parole. Elles sont apportées sans doute par des indigènes dévoués à leurs maîtres.

"De plus, on "tape" le télégraphe, Les Bœrs font sauter les chemins de fer, mais on remarque depuis quelque temps que les fils télégraphiques demeurent intacts, pour la bonne raison qu'ils fournissent une abondante moisson d'informations. La plupart des messages, il est vrai, sont chiffrés : mais quelques-uns ne le sont pas, et même dans les premiers, les mots difficiles sont redigés en clair, ce qui donne plus ou moins la clef du reste. Ces codes livrent même si facilement leur secret qu'on est obligé de les changer souvent."

Lord Salisbury bat le Record

Non celui des coureurs, cyclistes ou boxeurs, mais des premiers ministres d'Angleterre.

Le 22 du courant, lord Salisbury avait exercé les fonctions de chef du cabinet britannique plus longtemps qu'aucuns premiers ministres avant lui, depuis le règne de George IV. Avant cette époque, un seul homme d'État eut plus d'années de pouvoir que lui.

Lord Salisbury comptait, l'autre jour, 12 années et 142 jours de services à la tête du gouvernement. Le record de son célèbre rival, M. Gladstone, ne fut que de 12 ans et 141 jours.

C'est le comte de Liverpool qui eût la plus longue primauté, soit de 14 ans, 329 jours, depuis le 9 juin 1812 jusqu'au 24 avril 1827, alors qu'il remit les rênes à M Canning.

Mais, ajoute-t-on, le carrière de lord Salisbury doit avoir la palme. Depuis 1827, le gouvernement a changé de mains 22 fois, et seul le noble lord a passé heureusement à travers autant de changement.

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RURALE DE SAINT BONIFACE

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Saint-Boniface a adopté le Rôle d'Evaluation de 1900, pour 1901, et qu'il siègera en cour de révision Samedi le 4 mai 1901, dans la salle du Conseil à 2 heures P. M. pour entendre les plaintes contre le dit Rôle.

F. CARRIÈRE,
Greffier
de la dite Municipalité.

21

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Gaspard Dufort, de la province de Québec, est arrivé lundi dernier pour s'établir au milieu de nous.

—M. Jos. Lafrance, de Montréal, est actuellement en visite chez son frère, M. Edmond Lafrance, de Winnipeg.

—Melle Louisa Beaupré, de cette ville, est partie, samedi dernier, pour aller enseigner à l'école de Saint-Lazare, Man.

—Une personne désire faire connaître aux lecteurs du MANITOBA les nombreuses faveurs obtenues par l'intercession de Saint-Antoine.

—M. Edmond Lafrance, de la Compagnie Benallack & Lafrance, part demain pour Dawson City avec un troupeau d'animaux gras qu'il compte vendre à un haut prix. Succès.

—Les membres de la Cour Laché No.252 de l'Ordre des Forestiers catholiques sont priés de se reunir dans leurs salle dimanche le 7 Avril à 7½ hrs. a. m. afin de se rendre en corps à la Cathédrale où doit se faire la communion pascale.

—Madame A. Olivier, 311½ Main Street Winnipeg, a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques, que l'ouverture du printemps, de son magasin de modes, chapeaux, robes, a eu lieu jeudi, vendredi et samedi la semaine dernière. Madame Olivier, s'est assurée les services d'une modiste française venant directement de Paris. Tout ouvrage est garanti à la satisfaction de tous. Variétés de toutes sortes et bon marché. 27-3 4i

—M. C. Beauchesne, représentant de la "Presse", de Montréal, est actuellement à Saint-Boniface.

Quand la conscience parle il ne faut écouter qu'elle et la suivre; tant pis, si le chemin par où elle vous mène n'est pas toujours sans épines et sans douleurs.

Nouvelles de Quebec

SAINT-HILAIRE

Notre jeune instituteur, Monsieur Pierre Stuart Dupuis a reçu une prime de $30 00 dollars comme discipline de son école et des succès marqués chez ses élèves. Nos félicitations au distingué professeur.

—Nous avons beaucoup de pluie depuis quelques jours, ce qui a diminué de beaucoup la neige et affaiblie la glace. Nos sucriers ont commencé à entailler il y a quelques jours.

—Le 25 courant, Mme H. Renaud de La Montagne donnait le jour à un gros garçon qui reçut au baptême les noms de Joseph, Antoine, Claude, Hormidas Parain et Marraine M. A. Brodeur et dame Brodeur sa mère.

FORESTIERS CATHOLIQUES

COUR TACHÉ No 252, SAINT-BONIFACE

A une assemblée de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, tenue mercredi le 27 mars, la résolution suivante a été adopté.

Proposé par le Frère Trésorier Gagné appuyé par le Frère Syndic Charlet, qu'il soit résolu:

Que la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec regret la mort de Monsieur Melchior Dugas.

La cour envoie au Très Revd. Azarie Dugas, son vénéré chaplain, l'expression la plus vive de ses sincères et profondes sympathies.

Une copie de la présente lui soit envoyée ainsi qu'à la *Presse*.

J. A. PRENDERGAST
Sec. Arch.

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

A Propos d'Agriculture

Les engrais

Le *Country Gentleman*, une revue agricole américaine consacre à cet important sujet, un article conçu à peu près en ces termes:

"Il n'y a probablement pas de meilleur criterium de la proportion ou du degré d'amélioration d'une ferme que la quantité d'engrais maniée chaque annee Si cette quantité n'augmente pas d'année en année, il est évident que le sol n'augmente pas non plus en fertilité.

Que le cultivateur examine seulement la somme d'engrais accumulée sur sa ferme et il pourra bientôt juger s'il y a insuffisance. Les amendements pour être profitables, quand il y a défaut de quantité surtout demandent beaucoup de travail et de persévérance.

Quand un cultivateur a la chance d'avoir une récolte abondante, il n'est pas excusable s'il n'en profite pour pousser plus vigoureusement le système d'amendement de sa ferme. Il n'arrive presque jamais qu'une terre d'assez grande étendue puisse sur toute sa surface produire également bien n'importe quelle espèce de semence. C'est pourtant ce que doivent tenter les engrais en fertilisant les parties plus maigres et les mettant au moins au niveau productif des endroits les plus féconds. Ainsi chaque année, l'aire que l'on amendera sera agrandie jusqu'à ce qu'on devienne en état de donner après chaque rotation de semences, une couche de surface à chaque pièce de terre. Il est compris évidemment, que le volume d'engiais augmente à mesure que les récoltes se font plus abondantes.

Un simple voyage de fumier étendu de la bonne façon, peut être d'un profit incalculable en ce qu'il féconde les parties du sol, où il est appliqué et même un rayon beaucoup plus étendu.

Généralement, on n'attache pas assez d'importance à cette question des engrais. Il y a loin encore du temps où tous les cultivateurs sans exception, comprendront l'avantage de conserver sous abri les fumiers d'étable.

Dans les villes et les villages, ces engrais ne sont nullement appréciés et on ne demande qu'à s'en débarraser Les cultivateurs à proximité pourraient, s'ils le voulaient, retirer de ce fait des bénifices considérables. Ils n'auraient qu'à transporter sur leurs terres les fumiers et les déchets accumulés dans le village ou la ville, ce pourquoi les citoyens les remercieraient grandement. En peu de temps la ferme atteindrait son plus haut degré de fertilité, les récoltes doubleraient, tripleraient même, et le léger travail occasionné par ce transport, porterait bien sa récompense. L'idée de faire reposer la terre pendant un certain temps. c'est-à-dire de semer du pâturage et d'y laisser les bestiaux est loin d'être aussi bonne qu'on le croit.

Ce que la terre demande, ce n'est pas du repos, c'est un travail constant et intelligent accompli en vue d'augmenter la force de production et d'obtenir la quantité maximum de plantes fourragères et de grains. Ce n'est que par des amendements répétés que ce résultat peut être obtenu. Avec un tel système. la terre ne perdra jamais de sa valeur mais au contraire elle s'améliorera continuellement.

AFFAIRES MUNICIPALES

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Quatrième séance régulière, lundi 25 Mars 1901.

Présents: les Conseillers Turenne, Pelletier, Jean, Couture, Lamontagne, Lavoie, Gauvin et Bleau.

Lè conseiller Bleau, pro-maire, au fauteuil. Lecture et adoption du procès verbal de la séance du 11 février.

Lecture de communiqués:

John Hamilton Sec.-Trés. de l'arrondissement scolaire de Saint-Isidore demandant paiement de la balance lui revenant sur la taxe *scolaire*, $88.04.

Le même transmettant copie d'une pétition au conseil munipal de Springfield aux fins d'agrandir les limites du dit arrondissement, et priant le Conseil de la Ville de nommer un arbitre pour prononcer sur cette question.

Andrew McDermot demandant à être remboursé de la taxe de capitation qu'il a payée par erreur, M. Woove se plaignant que du fumier est déposé en grande quantité près du pont Louise; D. E. Sprague transmettant liste des prix courants pour bois de service et sollicitant le patronage de la Ville; Une lettre circulaire de la *Childrens Aid Society* de Winnipeg demandant de l'aide aux municipalités. *Waterons Engine Works Co.* transmettant un cathologue de diverses machines pour les chemins; John Wemyss, Sec.-Trés, de la Société d'*Agriculture* de Beautiful Plains transmettant copie d'une résolution adoptée par cette société priant le gouvernement de la province de s'occuper de la question de l'assurance contre les dommages causés par la grèle et demandant la coopération des conseils municipaux dans ce but; lettre circulaire du departement d'agriculture au sujet de la nomination d'Inspecteurs des herbes nuisibles. O. A. Howland maire de Toronto, lettre circulaire accompagnée de blancs de pétition au Parlement Fédéral à l'effet de s'opposer à l'augmentation des taux de la Co. de Telephone Bell.

J. B. Joyal demandant a être exempté de payer la taxe d'un chien qui sert à transporter son fils infirme.

Lig. Gagné, chef de police, requisition pour impression de circulaires etc; rapport des auditeurs pour l'exercice finissant le 31 Decembre 1900; rapport de la cour de police au 28 février accusant une recette de $50.10 et une depense de $38.70.

Présentation de divers comptes, qui sont acceptés comme suit;

Eug. Paradis, auditeur $25.00; J. A. Moran, auditeurs $25.00; C. Marcoux, évaluateur acompte, $35.00; J. A. Prendergast, évaluateur, acompte $35.00 W. Vallée, $7.50; Guilbault et Côté, $0.80; Dominion Publishing Co., $1.90; Bell Telephone Co., $27.00; P. H. Richard $3.00; Richardson & Co $0.25; M. E. Kéroack; Le Manitoba $16.25; J. A. Cusson $1.00; N. H. Honde $3.00; maître de poste, timbres $16.00; rôles Nos 7, 9 et 11, travaux publics, $163.00 roles de paie Nos 8, 10 et 12, Police à feu $17.40. Ordonné que les lettres de M. Woove, *Waterons Engine Works Co.* John Wemyss, O A. Howland, et que celle de D. E. Sprague restent devant le fauteuil. Les demandes de J.-Joyal Andrew McDermot, Lig. Gagné pour les fins ci-dessus mentionnées sont accordées, ainsi que celle de l'arrondissement scolaire de Saint-Isidore pour $88.04. Le rapport de la Cour de Police est adopté, et celui des auditeurs renvoyé au Comité des Finances.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le conseiller Lavoie qu'il soit repondu à la *Children's aid Society* que tout en approuvant l'ouvre philautropique, poursuivi par cette société le conseil regrette de ne pouvoir lui venir en aide vû qu'il est appelé à soutenir une institution du même genre dans la Ville. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé le Cons. Lamontagne que le Secrétaire Trésorier de la Ville soit nommé arbitre pour représenter la Ville dans l'affaire de l'agrandissement de l'arrondissement scolaire de Saint Isidore. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes que M. Lig. Gagné soit nommé Inspecteur des mauvaises herbes pour cette année. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Lavoie que vû que par le règlement des liences, toutes les licences expirent le 31 mai de chaque année, le Secrétaire Trésorier soit autorisé à maner dès à présent des licences pour la vente de tabac, cigares et cigarettes en vertu du nouveau règlement No 174 lesquelles vaudront jusqu'au 31 juin 1902 sur paiement d'un honoraire d'une seule année. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Lavoie que le siège du maire soit déclaré vacant à cause d'une absence du titulaire de plus de 6 semaines des séances du Conseil et qu'une nouvelle élection ait lieu pour remplir cette vacance.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Lavoie qu'un comité composé du Maire, et à son défaut du promaire ainsi que des moteur et secondeur soit formé dans le but de procurer à la Ville une pompe à feu, un engin chimique avec plein pouvoir d'acheter le engin aux prix, termes et conditions qu'ils jugeront convenables. Agréé.

Et la seance est levée.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 2 Avtil 1901.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb.	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
FARINE		
Farine par 100 lbs, Roller Process		2 20
" Strong Baker		1 90
" Manitoba Baker		1 70
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 20
" Nestor		1 05
Gru, la tonne		14 50
Son, "		12 50
FOIN.		
Foin de prairie, lère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne		10 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans Le Manitoba et vous la trouverez de suite.

LE ROMAN D'UN JESUITE

VI

No 18

Charles sortit du cabinet de M. Meynandier, mais au lieu de se diriger vers la porte d'entrée, il alla droit à celle du salon et l'ouvrit. Élise et Arthur, assis l'un près de l'autre, causaient avec animation, en apercevant leur ancien ami, tous deux se reculèrent avec un mouvement de contrariété. Charles, calme et froid, comme s'il n'avait rien vu, alla droit à la jeune fille.

—Mademoiselle, lui dit-il, je n'ai pas voulu quitter cette maison sans venir vous saluer et vous assurer de mon respectueux dévouement. Permettez-moi de me féliciter de ce qu'un malentendu m'ait procuré le bonheur de vous revoir.

Pendant qu'Élise rougissante balbutiait un remerciement embarrassé, Charles Durand alla serrer la main d'Anatole et sortit. sans même daigner accorder un regard à Arthur Lerouttier.

Quand il eut disparu, les trois jeunes gens se regardèrent surpris: ce fut Arthur qui rompit le premier le silence:

—Ah ça! mais je le trouve très insolent, ce monsieur, et s'il n'était pas parti si vite, je lui aurais dit son fait. J'ai même grande envie d'aller le trouver, il ne doit pas encore être bien loin, et...

—Que feriez-vous?

—Je lui demanderais raison de son inqualifiable conduite.

—Monsieur Arthur, faites-moi le plaisir de rester ici.

—Mais, Mademoiselle.

—Élise a raison, appuya Anatole. Il faut bien pardonner quelque chose à un homme aigri par le malheur. Car enfin vous savez qu'il est réduit à la misère. Je ne sais de quoi il vivrait si mon père ne s'était intéressé à lui et ne lui avait fait obtenir, il y a quelques jours, un petit emploi qui l'empêche de mourir de faim.

—Ce n'est pas une raison pour être grossier envers ses anciens amis.

—Tu ne sais donc pas, mon cher Arthur, que le pauvre garçon avait espéré autrefois...

Anatole s'arrêta et dit quelques mots bas à l'oreille de son ami, puis il reprit:

—Tu dois comprendre qu'en te voyant aujourd'hui occuper une place qu'il a longtemps considérée comme sienne, il n'ait pas été assez maître de lui pour cacher son mécontentement.

—Je n'ai rien à voir à ses désagréments personnels, et si Mademoiselle veut bien agréer le témoignage de mon inaltérable dévouement, cela ne donne pas le droit à un misérable, sans sou ni maille, de me traiter comme un laquais. La première fois que je le rencontrerai, je lui donnerai une leçon dont il se souviendra.

—Je croyais vous avoir fait comprendre qu'il me serait très pénible de vous voir provoquer M. Durand.

—Cependant, Mademoiselle, l'insulte qu'il m'a faite rejaillit sur vous, et je ne puis pas...

—Je ne me trouve nullement insultée, et, en tous cas, je ne vous ai pas encore accordé le droit de défendre mon honneur.

—Je ne puis pourtant permettre, Mademoiselle...

—Assez, je vous prie. Parlons d'autre chose...et si jamais j'apprends que vous ayez provoqué M. Durand, je ne vous reverrai de ma vie.

—Je me soumets à votre arrêt, Mademoiselle, bien que je m'étonne de l'intérêt que vous portez à ce monsieur.

—Je ne sais à qui je rends plus service en cherchant à empêcher une querelle entre vous. Mais c'est assez insister sur un sujet que vous voyez m'être désagréable.

L'entrée de M. Meynandier vint heureusement mettre fin à cette petite discussion.

Arthur Lerouttier était ce qu'on nommerait aujourd'hui un gommeux des mieux réussis, cela s'appelait autrement en 1845, mais si le nom change, l'espèce est toujours la même.

On s'est souvent plu à rechercher les travers, les ridicules, les défauts des parvenus, nous croyons qu'il serait beaucoup plus intéressant de faire les mêmes études sur les fils des parvenus, jolis petits messieurs qui, trop souvent, traitent leurs parents avec un souverain dédain, parce que ceux ci n'ont pas toujours pu suppléer à l'insuffisance de leur éducation première; qui se croient d'importants personnages parce qu'ils sont habillés par le premier tailleur de Paris; qui n'ont ni l'intelligence de leurs pères, ni leur ardeur au travail, ni aucune des qualités qui les ont fait réussir.

Pour en revenir à Arthur Lerouttier, nous pourrions faire son portrait en deux lignes: sa seule qualité était d'être le fils d'un homme qui avait gagné beaucoup d'argent, et sa seule occupation était de jeter par toutes les fenêtres les billets de banque paternels.

Vers onze heures, il sortait de chez M. Meynandier. A peine eut-il fait dix pas dans la rue qu'il se trouva face à face avec Charles Durand.

—Enfin, dit celui-ci, je commençais à désespérer de vous rencontrer.

—Vous ne m'aviez pas donné de rendez-vous, que je sache.

—C'est vrai; aussi vous ai-je attendu sur ce trottoir pendant deux heures.

—Si vous avez quelque chose à me dire. comment se fait-il que vous avez affecté de ne pas m'adresser la parole dans le salon de M. Meynandier?

—Parce qu'il y a des choses qui ne se disent pas devant certaines personnes.

—Je ne vous comprends pas.

—Je m'explique. J'ai eu gravement à me plaindre des agissements de votre père à mon égard: la difference d'âge qui existe entre nous est trop grande pour que je puisse lui en demander raison, et je vous ai attendu ce soir pour réclamer de vous la satisfaction qu'il ne peut me donner.

—Les actes de mon père ne me regardent pas et je ne suis nullement disposé à vous accorder ce que vous me demandez car je sais parfaitement que le prétexte mis par vous en avant n'est pas le véritable motif de votre défi. Les faits que vous reprochez à mon père, et que je déclare calomnieux, remontent à plus d'un an, et vous n'avez jamais eu la pensée de m'en demander raison. Aujourd'hui vous m'avez vu bien accueilli par une personne que vous avez espéré épouser, je le sais, et dont vous vous êtes cru aimé...

—Monsieur, les gens d'honneur ne mêlent pas le nom d'une femme à leurs querelles.

—Mais c'est vous qui mêlez le nom d'Élise à la vôtre. C'est parce que vous m'avez vu près d'elle, parce que vous avez deviné que je dois prochainement l'épouser.

—Assez. Je vous défends de parler d'elle.

—Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous.

—Vous êtes un misérable.

—Vos injures ne sauraient m'atteindre.

—Vous êtes un lâche.

—Un lâche! Ah! si je n'avais pas promis à Élise...

—Mlle Meynandier s'intéresse donc bien à votre vie?

—Ou à la vôtre.

—La mienne doit la préoccuper bien peu; mais qu'importe, elle est étrangère à notre querelle. Voulez-vous, oui ou non, me rendre raison de l'infâme conduite de votre père?

—Non.

—Vous êtes un lâche.

—Vous me l'avez déjà dit, et je vous ai répondu que je méprisais vos injures.

—Fils de voleur, vous êtes au si infâme que votre père...

—Il est inutile, Monsieur, de répéter vos injures. J'ai promis de ne pas me battre avec vous.

—Je vous y forcerai.

—Jamais.

Un soufflet retentissant vint tomber sur la joue d'Arthur Lerouttier.

—Demain, lui dit Charles, tout Paris saura que vous avez été souffleté, et que vous avez refusé de vous battre.

—Je ne refuse plus, et votre insolence vous coûtera cher.

—C'est ce que nous verrons. J'attendrai vos témoins demain jusqu'à midi, 5, rue Servandoni.

Le surlendemain, au petit jour, Charles Durand arrivait avec deux de ses amis dans une clairière du bois de Boulogne. Après quelques minutes d'attente, ils virent arriver Arthur Lerouttier et ses témoins.

Tout avait été réglé la veille. La rencontre devait avoir lieu à l'épée, et le combat devait durer jusqu'à ce qu'un des deux adversaires ait été mis dans l'impossibilité de le continuer.

Les préliminaires terminés, les deux combattants se mirent en garde et croisèrent les épées.

Tous deux étaient d'une certaine force à l'escrime, mais après quelques passes, il fut facile de constater la supériorité de Charles Durand. Tandis qu'Arthur cherchait plutôt à se défendre, Charles l'attaquait avec fureur. Le fils du banquier parait cependant ses coups avec une réelle habileté, et le combat se prolongeait depuis quelques minutes, quand l'épée de son adversaire vint le toucher au poignet. Les témoins arrêtèrent le combat, la blessure fut examinée, elle était insignifiante. L'honneur n'était pas satisfait, il fallut recommencer.

Charles reprit l'attaque avec une nouvelle vigueur. Les coups se succédaient rapides, multipliés. Arthur commençait à mollir, il avait déjà reculé de plusieurs semelles. Charles le pressait de plus en plus; le voyant découvert, il se fendit à fond, et s'en était fait du jeune Lerouttier, il devait être percé de part en part; heureusement pour lui, le pied de son adversaire ayant glissé, le coup se trouva dévié, et Charles s'enferra lui-même le bras dans l'épée d'Arthur.

Le fils de l'ancien chef de division se releva furieux; la douleur avait été si vive que son arme lui était échappée; il la ramassa déclarant qu'il voulait continuer le combat, qu'il se battrait de la main gauche; mais tout à coup il chancela, pâlit et tomba entre les bras de ses témoins.

A Suivre